

Conditions générales de vente pour les inscriptions individuelles et de groupes

L'inscription aux JFHOD 2026 comprend les prestations suivantes à l'exclusion de toute autre :

- ☑ L'inscription aux 4 jours du congrès qui inclut le badge d'accès, l'accès aux sessions en présentiel et à l'exposition, les documents du congrès (dans la limite des stocks disponibles) ainsi qu'au vestiaire.
- ☑ L'accès aux sessions diffusées en direct du 19 au 22 mars 2026, et en replay jusqu'au 4 mai 2026, sur la plateforme digitale et l'application du congrès.

Chaque participant aux JFHOD doit impérativement être inscrit - que ce soit par lui-même ou par un tiers (établissement, partenaire industriel, agence...) - avec sa propre adresse email et plus particulièrement celle qu'il utilise pour son espace Mes JFHOD pour avoir accès à la plateforme digitale, à l'application du congrès et à son certificat de participation.

Les inscriptions sont nominatives et par conséquent les badges d'accès sur place ainsi que l'accès à la plateforme digitale et à l'application du congrès sont strictement personnels.

Les badges perdus ne sont pas remboursés. Le participant ayant égaré son badge devra repayer une inscription au tarif en vigueur pour avoir accès au congrès.

TARIFS & MODALITES DE PAIEMENT

Les différents tarifs proposés selon les catégories et les dates d'inscription, ainsi que le(s) justificatif(s) à fournir pour bénéficier d'un des tarifs préférentiels, sont indiqués sur les plateformes d'inscription aux JFHOD 2026, ainsi que pour les inscriptions individuelles dans la rubrique « Inscriptions » du site du congrès www.jfhod.com.

En cas d'inscription d'une personne à un tarif préférentiel par un tiers (établissement, organisme, partenaire industriel, agence...), c'est à ce dernier d'informer la personne concernée qu'elle l'a inscrite et du(es) justificatif(s) à fournir au service Inscriptions en amont du congrès.

Pour les inscriptions aux tarifs préférentiels, toute personne n'ayant pas adressé le(s) justificatif(s) demandé(s) avant la tenue du congrès ou ne l'(es) ayant pas présenté(s) au moment du retrait de son badge, devra régler le montant différentiel avec le plein tarif B non membre en vigueur pour avoir accès au congrès en présentiel et en digital. Si la

personne refuse de fournir le(s) justificatif(s) demandé(s) ou de payer le différentiel, elle n'aura pas accès au congrès ni présentiel, ni en digital, et le montant qu'elle aura déjà réglé pour son inscription, ou qu'un tiers (établissement, organisme, partenaire industriel, agence...) aura réglé pour elle, ne sera pas remboursé.

Les paiements des inscriptions se font exclusivement en euros.

Le taux de TVA appliqué est celui en vigueur en France et est dû pour toute commande d'inscriptions quelle que soit la nationalité des personnes inscrites.

Pour les inscriptions individuelles, seuls les paiements par carte (uniquement Visa ou Mastercard), ou par virement reçu au plus tard le 9 mars 2026, sont acceptés pour les inscriptions en ligne. Et seuls les paiements par carte (uniquement Visa ou Mastercard) ou en espèces sont acceptés pour les inscriptions sur place. Les inscriptions doivent être réglées en amont du congrès ou à l'accueil pour y avoir accès en présentiel et/ou en digital.

Pour les inscriptions de groupes, seuls les paiements par carte (uniquement Visa ou Mastercard) ou par virement reçu au plus tard le 9 mars 2026 sont acceptés. Les inscriptions des noms des personnes composant le groupe ne pourront se faire qu'après réception du règlement de la commande.

CONDITIONS DE MODIFICATION, D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Les badges perdus ne sont pas remboursés. Le participant ayant égaré son badge devra repayer une inscription au tarif en vigueur pour avoir accès au congrès.

Les annulations et les demandes de modification doivent être adressées exclusivement par email à :

JFHOD 2026 c/o Colloquium

Service Inscriptions

jfhod@clq-group.com

Pour les inscriptions individuelles :

- ▶ Jusqu'au 28 février 2026 inclus : remboursement de l'inscription en cas d'annulation, pas de facturation supplémentaire en cas de changement de nom. Remboursement effectué après le congrès.
- ▶ A partir du 1^{er} mars 2026 : pas de remboursement, pas de facturation supplémentaire en cas de changement de nom.
- ▶ Absence lors de l'événement : pas de remboursement sauf événement personnel exceptionnel sur justificatif (naissance d'un enfant, arrêt maladie, décès familial).

Pour les inscriptions de groupes :

- ▶ Jusqu'au 16 mars 2026 : possibilité d'ajouts et de modifications éventuelles de noms dans la liste des personnes composant le groupe d'invités et date limite d'envoi des justificatifs (copies des passeports pour les inscriptions d'un groupe de pays émergent).
- ▶ Aucun remboursement ne sera effectué en cas de diminution ou de non-utilisation des inscriptions commandées, même si un des participants inscrit par un groupe était déjà pris en charge par un autre partenaire ou inscrit individuellement. C'est à chaque personne inscrivant un groupe de s'assurer auprès de ses potentiels invités qu'ils ne sont pas déjà pris en charge.

Force majeure/Crise sanitaire

Toute personne participant en présentiel doit faire son affaire personnelle de répondre aux mesures sanitaires imposées par les autorités compétentes aux dates du congrès pour y avoir accès. Aucun remboursement de l'inscription ne sera possible dans le cas où une personne inscrite, par elle-même ou par un tiers, ne répond pas à ces mesures et que par conséquent elle ne peut pas participer au congrès en présentiel. Cependant elle aura accès à la version digitale.

Si les autorités nationales ou locales imposent aux dates du congrès un seuil maximum de participants, un email sera adressé directement à l'ensemble des congressistes afin de leur demander de confirmer leur présence physique. Les premiers répondants, selon la jauge en vigueur, seront confirmés en présentiel. Les autres auront uniquement accès à la version digitale.

Si la version présentielle du congrès doit totalement être annulée pour cas de force majeure ou par décision des autorités nationales ou locales, mais qu'une version exclusivement digitale est proposée, les inscriptions seront transformées de fait en accès uniquement digital. Cependant, exclusivement après l'annonce officielle par l'organisation du congrès du passage à la version exclusivement digitale, et uniquement sur demande effectuée par email à jfhod@clq-group.com au plus tard 48 heures avant la date de début de la version digitale, les inscriptions seront remboursées. Après cette date, plus aucun remboursement ne sera effectué.

Si le congrès est reporté dans l'année civile de la date initialement prévue pour cas de force majeure ou par décision des autorités nationales ou locales, toutes les inscriptions seront reportées de fait aux nouvelles dates sans remboursement et sans possibilité de réclamation.

Si le congrès devait être annulé pour cas de force majeure ou par décision des autorités nationales ou locales, qu'aucune version digitale n'était proposée et qu'aucun report n'était possible dans l'année civile de la date initialement prévue, les inscriptions seront remboursées uniquement sur demande effectuée par email à jfhod@clq-group.com dans les 60 jours qui suivent la date prévue du début du congrès. Après cette date, plus aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'impossibilité de disposer des locaux ou autres moyens essentiels prévus pour la tenue du congrès et ce pour cas de force majeure ou par décision des autorités nationales ou locales empêchant la tenue du congrès, obligeant l'organisateur à l'interrompre ou à l'annuler en partie ou en totalité, l'organisateur du congrès et/ou son mandataire, ne seront débiteurs d'aucune somme, d'aucune indemnité, d'aucun dédommagement, d'aucune pénalité ou de dommages-intérêts de quelque nature que ce soit à l'égard de la personne physique ou morale ayant acheté une inscription pour le congrès.

Sont notamment considérés comme des cas de force majeure tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur à l'organisateur du congrès et/ou son mandataire (crise sanitaire, actes de terrorisme, guerre, catastrophe naturelle...), et l'empêchant de remplir partiellement ou totalement les obligations qui lui sont imparties.

CERTIFICATS DE PARTICIPATION

Les certificats de participation sont exclusivement disponibles après le congrès dans l'espace Mes JFHOD du site www.jfhod.com de chaque personne ayant participé aux JFHOD en présentiel et/ou en digital.

Chaque participant aux JFHOD doit donc impérativement être inscrit avec sa propre adresse email et plus particulièrement celle qu'il utilise pour son espace Mes JFHOD.

Il est fortement recommandé de télécharger son certificat de participation chaque année dès sa mise en ligne et de le conserver précieusement car l'organisation du congrès ne s'engage pas à garder les certificats de participation des années précédentes.

L'organisation du congrès ne peut pas transmettre à un tiers (établissement, organisme, partenaire industriel, agence...) les certificats de participation des personnes qu'il a inscrites car ce sont des documents personnels. C'est donc à chaque tiers ayant inscrit des personnes de leur demander de lui adresser directement leurs certificats de participation.

Cependant, l'organisation du congrès transmettra sur demande aux tiers ayant inscrit un groupe, après la tenue des JFHOD, la liste des badges attribués au groupe qui ont été retirés.

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 appliquée depuis le 25 mai 2018, la SNFGE, pratique une politique de confidentialité et de protection des données à caractère personnel explicitée dans la rubrique RGPD du site www.jfhod.com.

Les données recueillies sont traitées dans le respect du RGPD européen par la SNFGE, responsable du traitement des données, ainsi que par COLLOQUIUM et CYIM, sous-traitants pour l'organisation des JFHOD, Journées Francophones d'Hépatogastroentérologie et d'Oncologie Digestive.

Afin de pouvoir exercer ses droits, toute personne s'inscrivant ou étant inscrite par un tiers aux JFHOD doit prendre connaissance de la politique de confidentialité et de protection des données du congrès et l'accepter.

Tout tiers (établissement, organisme, partenaire industriel, agence...) qui inscrit des personnes aux JFHOD doit leur demander de prendre connaissance de la politique de confidentialité et de protection des données du congrès et de l'accepter via leur espace Mes JFHOD. Il est également de la responsabilité du tiers d'informer les personnes qu'il inscrit du traitement qu'il fait de leurs données.

L'organisation du congrès ne peut pas être tenue pour responsable de l'exactitude des informations renseignées par les participants eux-mêmes, ou par un tiers, lors de leur inscription.

PHOTOGRAPHIES ET VIDEOS

En participant aux JFHOD, chaque personne autorise la SNFGE et la FMC-HGE, pendant une durée indéterminée, à utiliser son image à titre gracieux sur les sites jfhod.com, snfge.org et fmcgastro.org, ainsi que sur tous les types supports (applications, publications...) relatifs aux JFHOD, à la SNFGE et à la FMC-HGE, quel qu'en soit le lieu d'utilisation. La SNFGE et la FMC-HGE pourront, en conséquence, librement utiliser, reproduire et représenter son image pour les besoins liés à l'organisation et la promotion des JFHOD.

RESPECT DES REGLES, DEONTOLOGIE ET BONNE CONDUITE

Les personnes participant aux JFHOD s'engagent à avoir un comportement déontologique, à respecter tous les participants du congrès quels qu'ils soient (congressistes, exposants, organisateurs, prestataires...) et à ne pas entraver

le bon déroulement du congrès. Toute infraction aux règles du congrès, tout comportement non déontologique ou irrespectueux peut entraîner l'exclusion de la personne contrevenante, et ce à la seule volonté de l'organisateur et de son mandataire, même sans mise en demeure, et ce sans remboursement du montant de son inscription ou d'une quelconque somme versée par lui qui restera acquise.

CONTACT

Si vous présentez une situation de handicap, ou si vous inscrivez une ou des personnes en situation de handicap, vous pouvez contacter en amont l'organisation du congrès par email afin que puisse être mis en œuvre une solution d'accueil adaptée sur place.

JFHOD 2026 c/o Colloquium
Service Inscriptions
jfhod@clq-group.com
+33 (0)1 44 64 14 50